



COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DU QUARTIER DE CHAMPIGNOL

(Association non subventionnée à but non lucratif (régie par la loi de 1901))

BULLETIN D'ADHÉSION – Cotisation 2022

M/Mme/Mlle : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Courriel :@.....

(Vos coordonnées, en particulier votre adresse mail, nous permettrons de vous tenir régulièrement informés mais ne seront en aucun cas cédées, échangées ou vendues ; elles resteront confidentielles.)

Désire adhérer à l'association pour l'année civile 2022 et verse (en espèces ou en chèque à l'ordre du « Comité de Quartier de Champignol ») la somme de 10 € (pour une personne) ou 15 € pour un couple).

A adresser au trésorier : Christophe Boucly – 2 rue Ste Geneviève – 94210 St Maur

Date & Signature :